

## GOVERNEMENT : UN NOUVEAU « POLE TERRITOIRES »

### Les annonces de Jean CASTEX pour les territoires

Lors de sa Déclaration de politique général du 16 juillet 2020 au Sénat, le Premier ministre a défini les grandes orientations de sa politique pour les territoires. Se revendiquant « **comme un Premier ministre des territoires et de la vie quotidienne des gens** », il a affirmé sa « **confiance dans les territoires** » que le gouvernement se doit de « **réarmer** », « **réinvestir** » et sur lesquels il doit « **s'appuyer** ».

Les éléments à retenir :

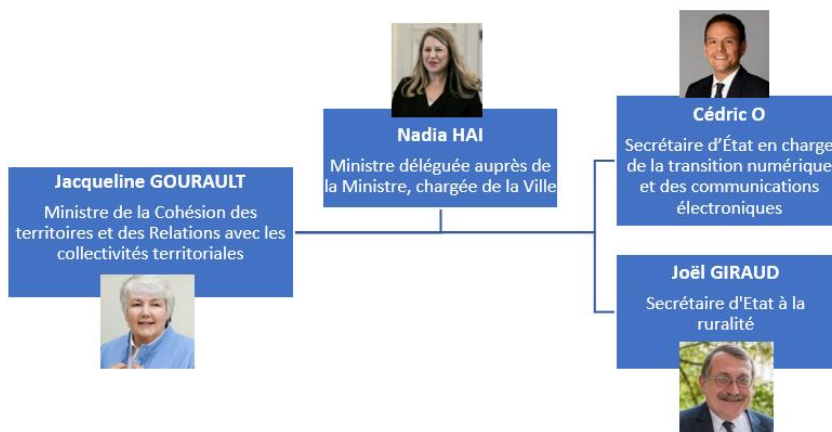
- Pour **la santé** : favoriser « **davantage les logiques de décloisonnement entre ville et hôpital à l'échelle des territoires, en permettant aux collectivités d'être davantage parties prenantes des stratégies d'investissement et d'organisation des soins** »;
- Pour **l'industrie** : le PM appelle à « **poursuivre l'effort de reconquête industrielle à travers le programme « Territoires d'industrie »** »;
- Dans le cadre de **la reprise des négociations autour du futur projet de loi dit « 3D »** pour **décentralisation, déconcentration et différenciation** : ce travail aboutira à une « **Conférence nationale des territoires** » au cours de laquelle le gouvernement annoncera clairement ses intentions. « **Il faut revitaliser nos territoires ruraux par l'économie** » a déclaré précisément le nouveau Premier ministre.
- Le débat autour du **réinvestissement dans les routes** a été ouvert « **parce qu'à certains endroits, ce sont les seules voies pour désenclaver les territoires** ».



### Le nouveau visage du « Pôle territoires » du Gouvernement

Le président de la République, Emmanuel MACRON, sur proposition du Premier ministre, Jean CASTEX, a procédé à la nomination des ministres et des ministres délégués le 6 juillet 2020. Elle a été suivie par la nomination le 26 juillet 2020, de deux secrétaires d'Etat auprès de la Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.

### Les ministères et secrétariats d'Etat de la Cohésion des territoires et des Relations avec les Collectivités territoriales



#### PORTRAIT

**Nadia HAI**, ministre déléguée auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargée de la Ville



Née le 8 mars 1980, à Trappes (78), elle a exercé en tant que conseillère de gestion en patrimoine à la banque Barclays, pendant quinze ans. Elle a été élue députée de la 11<sup>ème</sup> circonscription des Yvelines en 2017. À l'Assemblée nationale, elle a été membre de la commission des finances et vice-présidente du groupe d'étude « Villes et Banlieues ».

**A noter** : Sébastien LECORNU, ancien ministre chargé des Collectivités territoriales a été nommé Ministre des Outre-mer.

#### PORTRAIT

**Joël GIRAUD**, secrétaire d'Etat à la ruralité



Né le 14 octobre 1959 à Gap (05), il a été administrateur des PTT, puis administrateur civil (hors classe) avant d'entrer en politique en 1986 comme conseiller municipal de L'Argentière-la-Bessée (05), dont il deviendra Maire en 1989 jusqu'en 2017. En 2002, il est élu député de la 2<sup>ème</sup> circonscription des Hautes-Alpes, mandat qu'il renouvellera 4 fois jusqu'à sa nomination en tant que secrétaire d'Etat. Au Palais Bourbon, il fut Rapporteur général du budget entre juin 2017 et janvier 2020. En parallèle, il fut élu régional au Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur entre 2004 et 2014.

# LES CHANTIERS DU GOUVERNEMENT

## Les grands chantiers à l'agenda du « Pôle territoires »

Le 22 juillet 2020, la Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, Jacqueline GOURAULT, a répondu aux questions des députés de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation de l'Assemblée nationale.

Lors de cette audition, elle a donné les grandes lignes directrices de son portefeuille qui s'articuleront autour de deux points :

- **Le projet de loi organique sur la différenciation** : commencé dès juillet 2018, ce projet de loi se concentrera sur l'article 72 de la Constitution afin de faciliter l'accès et l'extension des issues possibles des expérimentations. L'exposé des motifs de loi organique explique que le « cadre juridique est vu comme contraignant par les collectivités territoriales et leurs groupements », ainsi le texte prévoit de supprimer le régime d'autorisation préalable donné par le Conseil d'Etat aux collectivités expérimentatrices, et de simplifier les conditions d'entrée. De plus, les suites données aux expérimentations pourront bénéficier de deux nouvelles issues :
  - Les mesures ayant fait l'objet de l'expérimentation pourront être élargies à seulement certaines collectivités territoriales, et non à l'ensemble du territoire comme l'exige la législation actuelle ;
  - L'exercice de la compétence ayant fait l'objet de l'expérimentation se verra modifié dans ses dispositions afin de confier davantage de responsabilités aux collectivités par la voie du renforcement du pouvoir réglementaire.Dans ce cadre pourra être expérimentée dans des « départements volontaires » une recentralisation du RSA.



- **La finalisation du projet de loi dit « 3D »** (déconcentration, différenciation et décentralisation). Le projet de loi « sera prêt à l'automne ». Celui-ci devrait non seulement changer de nom, mais également devrait évoluer en prenant en compte les évolutions souhaitées par Edouard Philippe dans une circulaire en date du 15 janvier 2020, ainsi que des propositions formulées par le Sénat et « Territoires Unis ». Il ne comportera cependant pas de « réforme institutionnelle » procédant à des transferts importants de compétences.

Une **Conférence des territoires** se déroulera à la rentrée. Elle aura pour vocation de bâtir le projet de loi en concertation avec les élus locaux.

### Les autres chantiers du « Pôle territoires » :

- **Une reprise de 180 mesures élaborées par « l'Agenda rural »** proposé par plusieurs associations d'élus ruraux, qui avaient été validées par Edouard PHILIPPE et Jacqueline GOURAULT. La création d'un Secrétariat d'Etat à la ruralité est un message fort envoyé à ces territoires et aux associations qui les composent. Lors d'un entretien avec le Premier ministre, Jean CASTEX, le 11 juillet dernier, elles avaient demandé la création d'un ministère dédié à la ruralité.
- **L'Agence nationale de la Cohésion des territoires (ANCT) va bientôt lancer le dispositif « Petites villes de demain »**. Caroline CAYEUX, présidente de l'ANCT et de Villes de France, l'a confirmé dans un entretien pour le journal La Dépêche, le 8 juillet 2020. Il permettra à « 1 000 villes de moins de 20 000 habitants ayant un rôle de centralité pour les aides à mettre en œuvre des programmes de revitalisation ».

### **Territoires d'Industrie : création de nouveaux sites dans le cadre du « pack rebond »**

Jacqueline GOURAULT, et Agnès PANNIER-RUNACHER, désormais ministre déléguée chargée de l'Industrie, ont annoncé le 20 juillet 2020 en Saône-et-Loire, lors d'un déplacement sur le thème de l'industrie, la création de **66 nouveaux sites industriels « clés en main »** ([liste des sites](#)). Le gouvernement avait déjà annoncé l'ouverture de 12 sites en janvier dernier.

Ils auront pour objectif :

- **d'attirer de nouveaux investissements et de relocaliser des entreprises,**
- **d'accueillir des activités industrielles dans des délais plus courts et mieux maîtrisés,**
- **de créer des sites pilotes pour accélérer la transition écologique et énergétique des industriels.**

L'installation des industriels sera optimisée puisque **les permis de construire et autorisations environnementales se verront délivrées dans un délai réduit de près de 2 à 4 fois.**



Jacqueline Gourault  
@j\_gourault

Relocaliser dans nos #régions des activités stratégiques et créatrices d'emplois : avec @AgnesRunacher, dans le cadre du programme #TerritoiresdIndustrie, nous présentons en @bfc\_region le « pack rebond », une réponse à l'impératif de reconquête industrielle de notre pays.

# LES CHANTIERS DU GOUVERNEMENT

## Jacqueline GOURAULT annonce que le gouvernement est prêt « à donner plus de compétences aux collectivités »

Dans un entretien accordé au journal Les Echos en date du 28 juillet 2020, la ministre est revenue sur le projet de loi sur la différenciation. Actuellement examiné par le gouvernement, ce projet aura « tout simplement pour objectif de mieux adapter les politiques publiques aux territoires ». Dans cette interview la ministre annonce également la ligne de conduite qui sera adoptée par le gouvernement pour la fin du quinquennat. Parmi les éléments à retenir :

- **Sur la nouvelle répartition des compétences :** « nous sommes déjà à pied d'œuvre pour travailler entre ministères et avec les associations d'élus sur les compétences qui pourront être décentralisées ou partagées », « **il y a des compétences qui peuvent être transférées sur le logement, la mobilité, la transition écologique ou la cohésion sociale** ». Le débat autour de la décentralisation des routes nationales est cependant important, selon Dominique BUSSEREAU, président de l'ADF, une cinquantaine de départements ne souhaitent par cette décentralisation.
- **Sur le renforcement du couple maire-préfet :** « Il s'agit aujourd'hui de réunifier la parole de l'Etat, parfois éclatée entre ses opérateurs et agences, autour de la figure du préfet de département. »
- **Sur la baisse des impôts de production :** Il est possible

de passer un accord avec les régions « sur la suppression de la CVAE et sa compensation intégrale et dynamique avec une part de la TVA ». Le gouvernement n'envisage cependant pas « de toucher la part de CVAE qui va aux autres blocs. »

- **Sur la contribution des régions au plan de relance :** il a été décidé de « conjuguer les projets du plan de relance et ceux des CPER sur le plus long terme » pour les projets « matures dans les transports, la transition écologique et la rénovation thermique, les petites lignes de chemin de fer, le fret, l'enseignement supérieur »
- **Sur les aides accordées aux départements :** des mesures ont déjà été prises avec « des avances de trésorerie sur les frais de notaire », dont « le remboursement ne se fera qu'à partir du moment où les départements auront retrouvé le niveau de 2019 ». Concernant les aides individuelles sociales, il sera nécessaire d'avoir « une discussion avec les départements ».
- **Sur la définition des modalités d'exercice de Joël GIRAUD, Secrétaire d'Etat à la ruralité :** il aura pour mission « la mise en œuvre de l'agenda rural » afin de « révéler tout le potentiel de nos campagnes, pour y travailler, et permettre à ceux qui le souhaitent de s'épanouir pleinement ».

## FOCUS : QUELLE GESTION DES ROUTES ?

Longtemps gérées et entretenues par l'Etat, la loi Defferre de 1982 va peu à peu confier la gestion des routes aux départements. Le détail du transfert de compétences est indiqué dans les lois n° 83-8 du 7 janvier 1983 et n° 83-663 du 22 juillet 1983, qui prévoient le transfert de la maîtrise d'ouvrage, de l'entretien, de la gestion et de l'exploitation aux départements pour les routes départementales. Par la suite, une grande partie de la voirie nationale est également confiée aux départements par la loi du n°2003-1200 du 18 décembre 2003. La création des DIR (directions interdépartementales des routes) en 2007 (décret

relative aux « Libertés et responsabilités locales », marque un nouveau pas dans la gestion des routes nationales et des autoroutes. Il existe actuellement 11 DIR en France.

Depuis 2015, les intercommunalités peuvent également accéder à la propriété des routes nationales, comme cela est possible dans le cadre de la Métropole de Lyon. Un nouveau transfert de propriété de routes nationales s'effectuera au 1er janvier 2021, lorsque la Collectivité européenne d'Alsace verra le jour.

Tableau: La gestion et l'entretien des routes en France

Type de voie	Propriétaire	Financier	Gestionnaire	Services
<b>Autoroutes</b>	Etat	Etat ou concessionnaires	Etat ou concessionnaires	DIR ou services autoroutiers
<b>Routes nationales</b>	Etat	Etat	Etat	DIR
<b>Routes départementales</b>	Départements ou intercommunalités ou métropole de Lyon	Départements ou intercommunalités ou métropole de Lyon	Départements ou intercommunalités ou métropole de Lyon	Services départementaux ou services intercommunaux ou services métropole de Lyon
<b>Voies communales</b>	Communes ou intercommunalités ou métropole de Lyon	Communes ou intercommunalités ou métropole de Lyon	Communes ou intercommunalités	Services communaux ou intercommunaux ou services métropole de Lyon
<b>Chemins ruraux</b>	Communes	Communes	Communes	Services communaux

## ENTREPRISES DANS LES TERRITOIRES

### Bercy annonce une baisse de 20 milliards d'euros d'impôts de production

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance **Bruno LE MAIRE est revenu**, lors d'une audition devant la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale le mercredi 29 juillet 2020, **sur la perspective de baisse des impôts de production.**

**Cette baisse devrait être selon lui de 10 milliards d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et également de 10 milliards l'année suivante.** La baisse comprendra :

- **Une baisse de la CVAE** jugée pénalisante pour les entreprises. Le ministre précise également que seule la part de la région sera impactée et compensée intégralement ;
- **Une baisse de la CFE** dont la mise en place doit résulter d'un accord sur la compensation attribuée aux communes.



Par ailleurs, **le ministre de l'économie s'est montré plus réservé sur une baisse de la C3S**, jugeant cette option « pas la plus pertinente ».

### Une opportunité pour développer des projets adaptés à chaque territoire

Les événements récents et les évolutions institutionnelles de ces dernières années plaident pour la nécessité de refonder dans notre pays **un nouveau type de relations entre échelon local et niveau national.**

Ainsi, la crise sanitaire du Covid-19 a démontré l'importance de construire les politiques publiques au plus près des territoires en coordination entre les acteurs de l'Etat (déconcentration) et les représentants des collectivités locales (décentralisation).

Dans ce contexte SEANCE PUBLIQUE vous propose des pistes d'actions pour faire avancer des projets dans les territoires.

### Entreprises et Territoires

SEANCE PUBLIQUE vous accompagne pour faire avancer des projets dans les territoires



## Analyse globale des résultats des élections communautaires

Après le deuxième tour des élections municipales du 28 juin 2020, les élections communautaires ont eu lieu jusqu'au 18 juillet 2020. Voici les quelques éléments à retenir :

- Selon les calculs effectués par l'**Assemblée des communautés de France (AdCF)**, **59,7% des présidents d'intercommunalités ont été réélus dans les 268 principales structures existantes** : 22 métropoles, 13 communautés urbaines, 11 établissements publics territoriaux (EPT) de l'agglomération parisienne et 222 communautés d'agglomération
  - Après renouvellement, la droite détient 56,7% des intercommunalités, la gauche 32,5%
  - Pour **les plus grandes villes**, la prééminence de la ville-centre se traduit par la volonté du maire de présider également l'instance intercommunale (c'est le cas de **22 des 35 présidents de métropoles ou communautés urbaines** (Pour les maires réélus, c'est le cas de **Christian ESTROSI** à Nice, **Jean-Luc MOUDENC** à Toulouse, **François REBSAMEN** à Dijon, **Hubert FALCO** à Toulon, **Johanna ROLLAND** à Nantes. Pour ceux qui ont fait basculer une ville, c'est le cas de l'écologiste **Anne VIGNOT** à Besançon, du socialiste **Nicolas MAYER-ROSSIGNOL** à Rouen, du socialiste **Mathieu KLEIN** à Nancy et du LR **François GROSDIDIER** à Metz).
  - Dans les grandes entités urbaines, on compte 13 cas sur 35 métropoles et communautés urbaines où le président de la structure intercommunale n'est pas le maire de la ville-centre (c'est le cas à Poitiers où **Léonore MONCOND'HUY** a confié la gestion de l'intercommunalité à **Florence JARDIN**. C'est aussi le cas à Reims où **Catherine VAUTRIN** et **Arnaud ROBINET** continuent à se répartir les rôles).
  - Les Verts l'ont aussi emporté à Bordeaux, Strasbourg et Tours. Mais dans ces trois villes, les trois maires doivent cohabiter avec le maire d'une commune voisine n'appartenant pas à EELV (A Bordeaux, le maire EELV **Pierre HURMIC** a soutenu le maire PS de Mérignac **Alain ANZIANI**, obtenant en échange la première vice-présidence. A Strasbourg, **Jeanne BARSEGHIAN** a été élue première vice-présidente de la métropole de Strasbourg, après avoir concédé la présidence à la maire sans étiquette de Holtzheim, **Pia IMBS**.
- A Tours, c'est le maire PS de La Riche **Wilfried SCHWARTZ** qui est devenu président, le nouveau maire EELV **Emmanuel DENIS** obtenant la première vice-présidence pour l'un de ses adjoints).
- **A noter que les intercommunalités fonctionnent en général sous le régime de la concorde entre élus de sensibilités différentes.** Il n'y a que 3 cas (sur 35) d'opposition frontale entre le président de l'agglomération et le maire de la ville centre (battue sur la ville de Marseille par **Michèle RUBIROLA**, **Martine VASSAL** a conservé la présidence de la Métropole d'Aix-Marseille. A Grenoble, l'écologiste **Éric PIOLLE** n'a pas réussi à empêcher la reconduction du maire PS de Pont-de-Claix, **Christophe FERRARI**, soutenu par LR et LREM).
  - Lorsqu'il y a des VP EELV dans un exécutif d'EPCI, ils se voient souvent confier le portefeuille transition écologique ou mobilités avec une place plus ou moins importante dans l'ordre protocolaire selon le poids politique d'EELV au sein du conseil communautaire
  - Pour les communautés de communes hors zones urbaines :
    - Le taux de reconduction des présidents sortants est de **50%**
    - Parmi les nouveaux présidents, **beaucoup étaient déjà vice-présidents** de leur intercommunalité lors du mandat précédent
    - 13% des communautés de communes sont présidées par des femmes

### Réaction de l'AdCF :



« La composition des exécutifs intercommunaux est dans la plupart des cas marquée par une volonté de pluralisme politique et un caractère transpartisan, le souci des équilibres territoriaux étant prédominant. Les conseils communautaires se sont faits dans leur grande majorité dans un climat d'apaisement et de continuité». (communiqué de presse du 20.07.20).

## « Les villes moyennes doivent être au cœur du processus de relance et de modernisation » selon des élus :

Une vingtaine d'élus de villes moyennes ainsi que Xavier BERTRAND (SE), président de la région des Hauts-de-France, se mobilisent à l'initiative de Jean-Christophe FROMANTIN (DVD), maire de Neuilly-sur-Seine, pour **replacer ces villes moyennes au cœur de la nouvelle politique territoriale**. Interpellant le gouvernement dans le cadre d'une tribune, ils estiment qu'il « **faut donner aux habitants des villes moyennes les mêmes avantages et les mêmes services que ceux disponibles dans les métropoles** ». 12 propositions de mesures ont été formulées pour renforcer leur rôle, parmi lesquelles :

- **Faire des 300 villes moyennes l'armature culturelle, économique et sociale du territorial** et faire des Régions-métropoles, le référentiel des politiques d'aménagement, de développement et de connexion avec le monde,
- Mettre chaque zone rurale à moins de 20 minutes d'une ville moyenne, chaque ville moyenne à moins de 1h30 d'une métropole régionale, et **sanctuariser les lignes TET (Trains d'Équilibre du territoire) pour assurer les 300 liaisons villes moyennes – métropoles**,
- Assurer une lisibilité des grandes politiques publiques et **encourager les investissements privés**. Faire des villes moyennes des hubs de services publics dans les domaines de la santé,

« Les Régions ne peuvent s'appuyer sur les seules grandes métropoles pour assurer un développement cohérent et harmonieux des territoires. »

Xavier BERTRAND

de l'éducation, de la formation professionnelle, de l'emploi, de la justice, de la culture et de la dépendance,

- **Développer l'expérimentation énergétique et l'innovation écologique** dans les villes moyennes dans le cadre de la future loi sur la différenciation et/ou des Contrats de développement écologique,
- **Développer des bases logistiques autour des villes moyennes** qui soient à la fois des espaces de distribution accessibles aux commerces de proximité des zones directement reliées à l'hinterland des grands ports maritimes français,
- **Accélérer la diffusion de la fibre optique sur l'ensemble du territoire et développer les verticales 5G dans les villes moyennes** au service des entreprises et des services publics à forte valeur ajoutée (santé, éducation, formation).

## Gérard LARCHER a présenté les 50 propositions du Sénat pour une « nouvelle génération de la décentralisation » :

**4 objectifs** : 1/ **Conforter l'autonomie** des collectivités territoriales 2/ Donner toute sa mesure **au principe de subsidiarité** (recherche du meilleur échelon pour mener une action) 3/ **Amplifier la différenciation** dans le respect de l'unité nationale pour adapter l'action publique aux spécificités locales 4/ **Renforcer** le contrôle du Parlement pour garantir les libertés locales

### Quelques propositions :

- Autonomie financière des collectivités territoriales : inscription dans la Constitution du principe « qui décide paie »
- Inscription dans la Constitution de la « clause de compétence générale des communes »
- Institution d'un droit à la différenciation constitutionnellement garanti en permettant au législateur de confier des compétences distinctes à des collectivités territoriales appartenant à une même catégorie
- Assouplissement de la mise en œuvre du droit à l'expérimentation
- Elargissement du droit de pétition local
- Compétences renforcées pour les départements et régions
- Déconcentration : renforcement de l'autorité du préfet sur l'ensemble des services, notamment en temps de crise



« Le temps de la gouvernance verticale, de la suradministration, de l'hypercentralisation du pouvoir est révolu. Les Français et les élus réclament plus de souplesse, moins de normes et une politique adaptée à la réalité de chaque territoire »

Gérard LARCHER



## Territoires Unis (AMF, ADF, ARF) appellent à « Plus de Libertés Locales pour plus d'efficacité »

Le 8 juillet 2020, Territoires Unis s'est regroupé au Sénat pour présenter son projet en matière de décentralisation. En plus de partager l'ambition du Sénat et de ses 50 propositions pour le plein exercice des libertés locales, **le collectif a présenté ses mesures sur le thème de la santé et appelle à faire respecter le principe de subsidiarité**. La mise en œuvre de ce principe « est définitivement inscrite comme l'une des transformations nécessaires de notre pays, que celles-ci soient engagées par ce gouvernement ou plus tard par d'autres » déclare l'association formée par l'Association des maires de France (AMF), l'Association des départements de France (ADF), et l'Association des régions de France (ARF).

Un « Acte III » de la décentralisation est plus que jamais nécessaire « à toute amélioration structurelle de la situation économique et sociale du pays » **Territoires Unis**

Les mesures apportées par le Ségur de la santé doivent aller plus loin, « la crise sanitaire a révélé le nécessaire et indispensable rôle de proximité et de coordination joué au quotidien par les élus locaux ».



L'enjeu en matière de santé pour Territoires Unis est triple :

- décentraliser une partie du système de santé,
- simplifier l'organisation territoriale de la santé et clarifier la gestion du secteur médicosocial,
- inscrire cette évolution dans un réseau européen de pouvoirs locaux.

## Un collectif de maires de divers partis s'engage à faire respecter les propositions de la convention citoyenne dans leur commune

Dans une tribune publiée dans *Le Monde* en date du 23 juillet 2020, **de nombreux maires se sont engagés à faire respecter les propositions de la convention citoyenne pour le climat, et appellent l'État à leur donner les moyens de les mettre en œuvre**. Ils estiment en effet qu'un certains nombres des 149 propositions relèvent de leur compétence, et qu'ils peuvent agir directement pour « **faire partager les bonnes pratiques** ».

La tribune s'appuie notamment sur **une feuille de route concrète, qui intègre des enjeux en matière de ville durable (énergie, se nourrir, végétalisation, déchets, eau), de transports et d'économie**. « Fixer des critères environnementaux dans nos appels d'offres », « favoriser davantage les transports en commun et le vélo », « rénover des bâtiments municipaux pour économiser de l'énergie », « limiter l'étalement urbain pour ne pas grignoter les terres agricoles ou les champs nécessaires à la

biodiversité », « relocaliser les emplois » ou encore « favoriser les circuits courts, (...) énergies renouvelables et les projets d'autoconsommation » sont pas moins de mesures non exhaustives que ces maires s'engagent à réaliser.

En dehors de ses forts engagements écologiques, **la particularité de cette tribune réside dans la pluralité politique de ses signataires**. Si la majorité d'entre eux sont socialistes ou écologistes (**Anne HIDALGO** (Paris), **Grégory DOUCET** (Lyon), **Pierre HURMIC** (Bordeaux), **Léonore MONCOND'HUY** (Poitiers), **Jeanne BARSEGHIAN** (Strasbourg), **Éric PIOLLE** (Grenoble) **Michèle RUBIROLA** (Marseille)...) quelques mairies de droite ou du centre l'ont également signée (**François GROSDIDIER** (Metz), **Richard CHEMLA** (Adjoint au Maire de Nice), **Philippe LAURENT** (Maire de Sceaux et secrétaire général de l'AMF), **Émile-Roger LOMBERTIE** (Limoges), **Cécile SORNIN** (Adjointe au Maire de Mulhouse)...).

## Des maires de « villes vertes » répondent à l'appel d'Emmanuel DENIS à Tours

Le 21 juillet 2020, **des maires écologistes et socialistes de toute la France se sont réunis à Tours afin de réfléchir à un réseau d'alliance des villes « pour le climat et la justice sociale »**. La journée a été pour eux l'occasion de **débattre autour du développement d'un réseau cyclable, des transports publics, de la transition écologique, de la 5G ainsi que du traitement des déchets**. Selon le maire de Tours, Emmanuel DENIS (EELV), à l'origine de l'initiative, l'objectif final est de « **créer un effet d'entraînement qui aille bien au-delà de la ville afin de peser sur les politiques nationales** ».

Parmi les maires ayant répondu présent, il est possible de noter la participation de : **Anne HIDALGO** (PS, Paris), **Éric PIOLLE** (EELV, Grenoble), **Jeanne BARSEGHIAN** (EELV, Strasbourg), **Pierre HURMIC** (EELV, Bordeaux), **Bruno BERNARD** (EELV, Métropole de Lyon), **Nathalie APPERE** (PS, Rennes), **Johanna ROLLAND** (PS, Nantes), **Mathieu KLEIN** (PS, Nancy), **Léonore MONCOND'HUY** (EELV, Poitiers), **Anne VIGNOT** (EELV, Besançon), **Michaël DELAFOSSE** (PS, Montpellier), **Olivier BIANCHI** (PS, Clermont-Ferrand), **Nicolas MAYER-ROSSIGNOL** (PS, Rouen)...

« En 1920, Tours a été le théâtre de la division des gauches. Nous proposons 100 ans après d'accueillir un événement de rassemblement de forces écologistes, solidaires et citoyennes »

**Emmanuel DENIS**



# LE CALENDRIER DES ASSOCIATIONS D'ELUS A L'AUTOMNE

ANEM -  
Congrès les  
15 et 16 oct

APVF -  
Assises le  
22 oct

ADF -  
Congrès  
les 4,5 et  
6 nov

AMF -  
Congrès  
les 24 et  
26 nov

Septembre

Octobre

Novembre

Décembre

France  
Urbaine -  
Conférence  
des villes le  
24 sept

Régions de  
France - Congrès  
le 19 oct

CNER -  
Forum le  
19 nov

SEANCE  
PUBLIQUE  
TERRITOIRES

4

## PROCHAIN RENDEZ-VOUS SEANCE PUBLIQUE

### GROUPE TERRITOIRES

SEANCE  
PUBLIQUE  
TERRITOIRES

#### VINCENT LE ROUX

Directeur de cabinet du Président du CESE  
et

#### JULIEN BLUTEAU

Délégué général des CESER de France

Sur le projet de réforme du CESE et  
les nouvelles méthodes de participation citoyenne



Vendredi 11 septembre 2020 de 8h30 à 10h